

Fiche 7

COMMENT SE COMPORTEZ DANS LE MILIEU NATUREL ?

LA COHABITATION ENTRE LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE LOISIR EN PLEINE NATURE

Le Rôle des Chasseurs

- Ils sont polis et saluent les passants. Leur arme est déchargée.
- Ils renseignent les différents usagers de la nature sur la chasse en cours et donnent des recommandations sur le comportement à adopter.
- Ils installent des panneaux de signalisation de battue à l'entrée de chaque zone chassée, sur l'accotement des voies ouvertes à la circulation publique et sur les chemins balisés, aux formats décrits par l'Arrêté Préfectoral du 17 juillet 2013³.
- Ils réalisent des actions de sensibilisation (comme un Dimanche à la chasse)
- Ils respectent les règles de sécurité.
- Ils diffusent, autant que possible, les dates et lieux de battue (internet, affichage en mairie, etc.).
- Ils ne tirent pas en direction des routes, chemins et sentiers.



Le Rôle des Autres usagers

- Ils préviennent de leur présence en saluant les chasseurs qu'ils croisent.
- Ils posent des questions aux chasseurs pour comprendre la chasse en cours et adapter leur comportement en fonction des conseils reçus.
- En période de chasse, ils se munissent d'habits visibles (colorés voir fluorescents, surtout à la tombée de la nuit) pour éviter toute confusion.
- Ils sont ouverts et découvrent la chasse en participant aux actions proposées par les chasseurs.
- Ils doivent tenir leur chien en laisse.

LA COHABITATION ENTRE LES CHASSEURS

La communication entre chasseurs est primordiale pour une bonne organisation locale de la chasse :

- En chasse individuelle, le chasseur se tient informé des dates et lieux de battue et évite le secteur.
- Les sociétés de chasse délimitent de façon précise les différents secteurs de chasse de leur territoire.
- Le chasseur connaît et respecte les limites du territoire de sa société de chasse, ainsi que les différents secteurs de chasse.

L'ANIMAL

Le Chasseur respecte les chiens

- Il est conscient des risques que courent les chiens, notamment en ce qui concerne les collisions routières. Il veille donc à les récupérer le plus rapidement possible lorsqu'ils se dirigent vers une zone dangereuse (à l'aide de collier GPS hors action de chasse).
- Il récupère les chiens de chasse égarés qu'il trouve et fait en sorte de retrouver leur propriétaire, via le site internet de la FDC83 ou en entrant en contact avec les sociétés de chasse locales.
- Les chiens ont besoin de reconnaissance et leur maître les récompense comme il se doit.

Le Chasseur respecte le gibier

- Il tire uniquement lorsqu'il a identifié la cible.
- Il tire uniquement lorsqu'il est certain de tuer l'animal, pour éviter de le blesser.
- Lorsque l'animal n'est pas tué, il s'assure que le tire ne l'a pas blessé.
- Si l'animal est blessé et s'enfuit, il organise une recherche en faisant appel à un conducteur de chien de rouge agréé.



¹ : Arrêté Préfectoral relatif à la réglementation de l'usage des armes à feu et la sécurité de la pratique de la chasse en cours de modification

LE MILIEU

Le Chasseur aménage le territoire pour la sécurité

- Il place des miradors pour une meilleure visibilité
- Il coupe les branches et broussailles gênantes pour améliorer la visibilité autour des postes de tir

Le Chasseur respecte la propriété et les aménagements

- Il est conscient des limites de son territoire et de la propriété des terrains sur lesquels il se trouve.
- Il respecte les aménagements agricoles et sylvicoles, sans les dégrader : il referme notamment les clôtures après son passage.
- Il ne tire pas à proximité et en direction d'animaux d'élevage et de toute infrastructure.
- Il respecte les aménagements de protection contre les incendies. Notamment, il favorise au maximum le couvert végétal pour limiter la dégradation des pistes DFCI et n'encombre pas ces dernières. Il peut pour cela utiliser des aires de stationnement à l'entrée des chemins.
- Lorsqu'il souhaite modifier le milieu ou introduire des animaux (aménagements ou lâchers) sur un terrain qui ne lui appartient pas, il en fait la demande au propriétaire et à la FDC83. De surcroît, dans le cas d'une zone Natura 2000 un accord doit être trouvé avec l'animateur du site et un feu vert de la DDTM est nécessaire.



Le Chasseur respecte et améliore les milieux naturels

- Il évite de laisser les douilles et cartouches au sol après un tir.
- Il est conscient de la réglementation et ne prélève aucune espèce protégée. De plus, il n'utilise pas de grenaille de plomb lorsqu'il tire au-dessus de la nappe d'eau et n'emploie que des munitions de substitution.
- Il aménage le territoire pour favoriser la faune quelle qu'elle soit.



LES RISQUES SANITAIRES

Le Chasseur respecte l'hygiène de la venaison

- Il respecte les règles d'hygiène essentielles dès le prélèvement du gibier jusqu'à sa consommation, sa vente ou sa cession.
- Il n'hésite pas à passer la formation sur l'hygiène de la venaison, surtout en cas de commercialisation de la viande.
- Il respecte la réglementation et remplit la fiche d'examen initial de la venaison s'il vend le gibier.
- Pour le sanglier, il fait réaliser des analyses trichine s'il y a vente ou repas associatif accueillant du public. S'il cède la viande de sanglier à un tiers, il le tient informé des risques sur la trichine.

Le Chasseur surveille l'apparition de maladies chez le gibier

Il n'hésite pas à signaler tout cadavre d'animal dont la mort s'avère suspecte au correspondant SAGIR de la FDC83.

LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE

- Le chasseur peut prendre part aux différents suivis de la faune, notamment aux comptages organisés par les sociétés de chasse.
- Le chasseur participe aux diverses formations lui permettant d'en connaître davantage sur la biologie des espèces et le fonctionnement de leurs habitats.

